

Le parler vrai, un allié à sauvegarder !



Seconde partie ce jour du décryptage de Jules et Jan au sortir des assemblées générales nationales de ce 20 octobre. Les deux analystes, des amis sincères et fidèles de longue date, avaient convenu pour l'occasion de recourir au langage direct sans compromission permise.

La première partie de la rencontre à bâtons rompus entre les inséparables Jules et Jan, publiée le week-end dernier, portait principalement sur l'Assemblée Générale Nationale Extraordinaire du 20 octobre dernier. Ce jour, « *Coulon Futé* » reproduit les propos qu'ils ont tenus à propos cette fois de l'Assemblée Générale Nationale Statutaire programmée le même jour... De la réflexion en perspective !

...



Jules. Jan, dans ton local, ta as déjà certainement entendu des discussions relatives aux coûts de la bague, de la licence qui sont des obligations incontournables à honorer par l'amateur pour être officiellement « *invité* » à participer au jeu colombophile, notre passion commune. A ces occasions, la notion de petit amateur est certainement ressortie sans aucune hésitation pour tenter d'impacter toute hausse de prix, en un mot pour agir sur le prix de revient de la pratique ailée. Et pourtant, bien souvent, ces mêmes voix, certes charitables, changent de ton et de propos lorsqu'ils recherchent pour leur colonie un investissement, tu dois le savoir, toujours hypothétique au départ. Et en saison encore, lorsqu'ils partipent à la profusion de doublages non gratuits. Ce paradoxe de la vie colombophile m'a toujours frappé, me frappe présentement et me frappera encore demain... (*Après un temps d'arrêt*) Tu sais, ce long monologue sert uniquement à te dire que j'attendais le traitement des diverses redevances annuelles, un point statutairement mis à l'ordre du jour de l'AGN. Je m'y étais préparé, la classuque ritournelle a été entonnée.



Jan. Jules, à l'instar notamment du président national, je défendrai toujours cette notion de petit amateur qui véhicule aucune connotation négative. Elle est nécessaire pour apporter à la colombophilie de l'air frais, de l'inédit parfois, pour mettre en quelque sorte un terme à une forme d'hypocrisie. Oui, je te le confirme, je ne peux que me montrer satisfait que la tarification inhérente au prix de la bague ait été reconduite... Ne sois pas dupe Jules. Les gros « *consommateurs* » de bagues relèvent généralement d'un régime fiscal leur permettant de déduire des frais d'achat... (*Avec un sourire au coin des lèvres*) Tu ne me diras pas le contraire ! Reconnais-le, ce n'est pas le cas réservé au petit amateur.



Jules. Tu as sans doute raison. Il serait toutefois judicieux de disposer d'un document écrit permettant de comprendre, en fonction de son propre rythme de lecture, la procédure suivie pour estimer le coût de la bague à demander. Mon but, je te rassure, ne consiste pas à critiquer les différents points le composant, mais bel et bien à rechercher les probabilités entrées en ligne de compte dans l'élaboration du montant finalement retenu. Le langage vrai est à privilégier... (*Quelques secondes de pause*) Oserais-tu me contredire ? Cela me permettrait notamment de parler, avec un risque d'erreur minimisé, des différences existant avec d'autres pays pour le même produit.



Jan. C'est défendable. De mon côté, je retiens, à propos du point de l'ordre du jour réservé à la comptabilité, deux éléments importants disséminés au cœur des débats. Le premier est le bon bulletin attribué à la fédération au sortir du très récent contrôle fiscal et de TVA. « *Cela autorise à envisager que la maison RFCB est bien tenue* » a souligné un intervenant. Cela change évidemment du boursicotage resté dans ma mémoire, expliquant un bilan exécrable. Quant au second point, je suis en fait conforté par les commentaires relatifs au plan financier mis sur pied pour tenter de réparer les erreurs de gestion commises. Ces commentaires laissent entrevoir un retour à l'équilibre dès le présent exercice, me semble-t-il. Je dois admettre que mon sentiment sort renforcé de la déclaration du nouvel argentier poursuivant l'objectif prioritaire de sauvegarder l'équilibre au terme de son mandat. Tout n'est pas rose pour autant car une intervention assure un ton dissonant. Elle annonce qu'investir n'est plus d'actualité... (*Jan marque un temps de réflexion*) Pour l'heure ? Je suis en droit de me le demander. Ou doit-on craindre l'avenir ? Je suis perplexe.



Jules. Tu n'es pas le seul. Mais comment trouver des recettes qui tendront à infirmer, en cas de besoin, ce plausible interdit financier ? La question est posée. Mais, et ce à première vue, cette impossibilité peut, je te l'avoue, me rassurer d'un certain côté. Et ce, au souvenir d'une précédente législature, en pensant notamment au coût de revient de la gestion informatisée réalisée par un organisme d'un pays situé à l'extrémité australe de l'Afrique... (*Quelques secondes de silence s'écoulent*) Tout bonnement, cet interdit peut se cantonner dans le rôle d'un garde-fou sécurisant, crois-moi... Je te le répète, cela ne me dérange nullement... Mais par contre le souhait émis d'apporter, par l'investissement, du bien-être au pigeon en compétition ne peut nous, des amoureux inconditionnels du sport ailé, laisser indifférents... As-tu pris conscience qu'une contribution de la vitesse et du petit demi-fond a été évoquée ?



Jan. « *0,10 € par pigeon engagé dans les épreuves générales de ces deux spécificités* », tels ont été les propos émanant du président national qui m'ont été rapportés. Cela me surprend de sa part, lui qui se déclare veiller au petit amateur. Pour moi, et ce de nouveau à première vue, cette mesure se résume à une contrainte onéreuse plus marquée que celle découlant de la hausse du coût de la bague... (*Un bref temps d'arrêt*) Jules, ce n'est pas difficile à comprendre. Le nombre de pigeons engagés par amateur au cours d'une saison dans ces deux spécificités est certainement supérieur à celui des bagues achetées... T'es-tu posé la question des entraînements s'ils sont programmés ? Il ne faut pas se le cacher, des difficultés pointent le nez car le recouvrement de cette « *taxe ailée* » nécessite, selon toute vraisemblance, une procédure de prime abord guère simple. Certes, tu vas me répondre

qu'une telle mesure existe à l'échelon des concours nationaux où les organisations sont moins nombreuses. Ce ne sera pas le cas en vitesse et en petit demi-fond. *(D'un air perplexe)* Que de discussions animées en perspective lors de la prochaine AGN !



Jules. Le problème de la libre circulation des colombophiles et de leurs pigeons est-elle reprise dans les différents textes de loi européens ? C'est la question que je me pose. Les juristes sont, je crois, dubitatifs sur ce point... Préoccupée par ce sujet, la RFCB, suite à une demande réitérée de la FCF (*C.F. : Fédération Colombophile Française*, s'est sentie « obligée », par souci de protéger ses frontières, de revoir un paragraphe d'un article du RSN (*C.F. : Règlement Sportif National*). Eh bien, crois-moi, il faut avoir une formation de juriste pour comprendre le libellé de cet article amendé. Je suis incapable de te le citer de mémoire. Je l'ai griffonné à ton intention sur un bout de papier. Je te le lis. « *Il est interdit, aux amateurs licenciés, de participer à des concours ou entraînements, non reconnus par les ministères compétents en application des dispositions prévues par l'AR du 23/09/1998, expositions, manifestations, réunions, festivités, etc., organisés par des sociétés (au sens de l'article 14 des Statuts RFCB) non-affiliées à la RFCB.* ». *(Jules esquisse un sourire)* Peux-tu me le répéter, je t'en prie ?



Jan. Ne sois pas taquin Jules. Tu sais petinement que peu de personnes sont capables de réciter de mémoire un pareil article. Mais son libellé illustre l'évolution de ces dernières décades imposée à la colombophilie pour être en totale synergie avec les domaines législatif, judiciaire... sociétaux. Mais, rassure-toi, le b.a.-ba sportif du sport ailé a peu changé si, à vrai dire, l'on excepte l'avènement de l'informatique... *(Après un bref instant de réflexion)* A propos, dans ma région, l'interdiction de recourir à la vidéo sur le lieu de lâcher fait grand bruit. As-tu des informations ? Cela m'intéresse.



Jules. Oui. En réalité, ces bruits résultent d'une mauvaise interprétation. Le danger de s'informer sur les réseaux sociaux débouche parfois sur une pantalonnade ! La RFCB n'interdit pas la vidéo sur le lieu de lâcher. Tout quidam est autorisé à filmer et à placer son reportage sur le net. Toutefois, la RFCB impose, aux personnes mandatées par ses soins pour effectuer un lâcher, un droit de regard sur le contenu de la vidéo tournée et par la suite l'obtention de l'aval fédéral avant de la publier. Tout bonnement, la RFCB recherche une information correcte sans volonté de censurer. Elle privilégie l'équité dans le traitement informatif destiné aux participants.



Jan. Un fait intéressant encore à noter Jules ! Quelques articles du RSN ont été précisés pour apporter davantage de clarté. La recherche de transparence prime en quelque sorte même si parfois cela contraint davantage de travail à la société. Je te cite quelques exemples de mémoire. Tout d'abord, le catalogue des bagues autorisant la participation aux concours a été développé. Ensuite, si des informations, lors du dépouillement des appareils, sont affichées sur un écran, la liste les contenant doit également être imprimée et affichée. Ce qui, en d'autres termes, revient au principe des affichettes du passé délivrant aux participants les retours des pigeons constatés. Ensuite encore, la libre circulation dans un bureau national n'est pas permise lors d'une épreuve nationale, car ne peuvent y enloger que les amateurs repris dans la zone de participation du concours principal

du doublage local obligatoire. Changement de décor par contre, le traitement d'une vitesse anormale a été, faute de consensus obtenu, reporté. Se profile néanmoins la solution consistant à comparer les vitesses dans les autres ententes relevant du lâcher avant de prendre une décision.



Jules. Tu as certainement apprécié que notre décryptage du CSN (*C.F. : Comité Sportif Natioanl*) lors de nore précédente rencontre colle parfaitement à la copie sportive 2024 entérinée par l'AGN. Et pourtant des réactions ont fusé au terme et même pendant l'exposé du président sportif qui prit plaisir à souligner d'entrée de jeu que le programme national 2024 concocté n'avantage aucune province de par la diversité des étapes retenues, sans toutefois omettre de préciser que la ligne de vol sera respectée en cas de changement forcé d'étape. Derechef, ces considérations n'ont pas satisfait le président de la Flandre occidentale stigmatisant le faible intérêt porté à sa province et déplorant celui par contre attribué à la ligne du Rhône... (*Un bref temps de pause s'en suit*) La double casquette portée par Tulle a ensuite soulevé une certaine controverse tandis que la protection du Bourges national de début août 2024 est reconduite sans problème... *In fine*, le président national et quelques mandataires ont dû, pour faire entériner le costaud itinéraire sans recours au vote, plaider en faveur du respect intégral du travail de réflexion du CSN soldé par un consensus construit sur la parité entre provinces.



Jan. Il fallait s'y attendre, il en va de même chaque année ! Les critères des championnats nationaux 2024 sont reportés à l'AGN de janvier/février. C'est ce que reprend le site fédéral au sortir du colloque. Mais, d'après les échos rapportés, il me semble fort probable qu'en 2024, Anvers obtiendra gain de cause en réactualisant dans le palmarès des championnats nationaux celui de la petite vitesse. Ce qui constitue en quelque sorte un retour en arrière de quelques années. Mais encore que les concours interprovinciaux pourraient entrer en ligne de compte dans les championnats de grand demi-fond national sans pour autant porter le label national. Ce qui peut surprendre certains esprits puristes. (*Jan marque un temps d'arrêt avant de lancer un regard coquin*) Jules, avant de se quitter, il n'est pas question d'oublier de parler du sujet qui te tient particulièrement à cœur, la durée du séjour au panier en petit demi-fond dans ta province du Hainaut.



Jules. C'était un sujet brûlant, c'est le moins que je puisse dire. Car implorer de jouer le petit demi-fond à une nuit de panier revenait à demander de faire, ni plus ni moins, une entorse à la copie consensuelle du CSN. Ce qui auparavant avait été refusé à d'autres. Le jeu était donc loin d'être gagné pour la partie occidentale du Hainaut, l'autre partie, moins importante en superficie, a l'habitude, mais je ne t'apprends rien, de jouer à deux jours de panier. Et ce, en prenant part à des organisations extérieures au Hainaut. Les mandataires francophones ont bien manœuvré dans leur argumentation pour défendre les colonies volant de faibles distances. Le « *un jour de panier* » a été finalement forgé au même titre que le maintien de la participation aux championnats nationaux de cette discipline qui, dans le cas contraire, auraient perdu leur label. En contrepartie, le Hainaut, en tant qu'organisateur, doit fermer ses frontières ce qui risque d'avoir un impact sur la participation toutefois dynamisée par le retour à une situation appréciée. (*Le regard quelque peu sournois*). Je sais que cela crée des remous dans certaines sphères du Nord, car il n'est jamais

agréable de perdre une position des plus intéressantes au détriment d'une autre moins favorable. Je m'interroge, la solution forgée sera-t-elle sans réaction pour cause d'intérêts perdus par certains ?



Jan. Le court terme nous le dira bien. Mais je ne peux m'empêcher de penser au déroulement de l'imminente AG statutaire de votre EPR (C.F. : *Les instances de l'EPR ont fixé l'AG au samedi 9 décembre à Nivelles*). Je suis curieux de savoir...



Jules. La patience est souvent de mise en colombophilie. Mais avant tout, mon très cher ami, il faut penser à apprécier le verre de la route. Nous avons suffisamment discuté. Je crois que le langage vrai nous caractérise !